

Thème : le recours aux ordonnances de protection

Date : Vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Rappel du cadre*
- *Actualisation : l'ordonnance de protection au fil des évolutions et des réformes*
- *Des outils pratiques*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Plan de la formation :

- 1/ Rappel procédural
- 2/ Mesures prononcées
- 3/ Actualités dont actualités jurisprudentielles
- 4/ Les outils

➤ **Moyens pédagogiques :** Powerpoint, dossier documentaire remis en fin de séance, questions/réponses

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant

Intervenante

Maître Aline TELLIER, Avocate au Barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.